

Nouvelle collaboration entre la Chambre de commerce et le STATEC

Mieux prévoir l'évolution économique

Enquête de conjoncture commune dans le commerce et les autres services

La Chambre de commerce et le STATEC ont lancé hier une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. C'est une enquête qualitative trimestrielle auprès d'un échantillon de 444 entreprises implantées au Luxembourg. Elle permettra de disposer, dans des délais très brefs, d'indicateurs sur l'évolution d'un secteur qui représente une part importante de l'activité économique et de l'emploi au Grand-Duché.

Les prévisions économiques gagnent en importance de nos jours pour les décideurs économiques et politiques. Pour mieux prévoir l'évolution économique du pays, la Chambre de commerce et le STATEC ont signé hier une convention qui prévoit une nouvelle enquête de conjoncture commune dans le commerce et les autres services. Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, et Serge Allegrezza, directeur du STATEC, ont présenté cette initiative qui vise à limiter au strict minimum la charge administrative pesant sur les entreprises.

La Chambre de commerce a pour mission d'observer et d'analyser l'environnement économique en évaluant les actions politiques et l'environnement structurel par des enquêtes, études de compétitivité et études sectorielles. Le STATEC doit, selon la loi du 9 juillet 1962 portant création d'un service central de la statistique et des études économiques, étudier les mouvements conjoncturels ainsi que les changements structurels de l'économie luxembourgeoise.

Pierre Gramegna a rappelé qu'actuellement les décideurs politiques ne disposent que

d'un petit nombre d'indicateurs sur le secteur tertiaire. Il faut éviter à l'avenir que des surprises comme celle en relation avec la croissance de l'économie luxembourgeoise en 2001 arrivent encore. Pour l'instant, avant cette enquête sur le commerce et les autres services qui ont un poids très important et grandissant dans notre économie nationale, il n'existait que des enquêtes sur le secteur de l'industrie et celui de la construction, a affirmé Serge Allegrezza.

Il y a un besoin aussi bien au niveau du STATEC que de la Chambre de commerce pour une telle initiative. La Commission européenne a aussi exprimé une demande dans ce sens. Cette nouvelle enquête devra permettre une analyse complète de la situation économique actuelle et des perspectives à court et moyen terme. Le but est de disposer de résultats qualitativement élevés tout en limitant la charge administrative au strict minimum.

Cette enquête conjoncturelle sera une enquête qualitative menée auprès d'un échantillon de 444 entreprises implantées au Grand-Duché. C'est une enquête d'opinion sans indications chiffrées. Le volume des



Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce (à gauche), et Serge Allegrezza, directeur du STATEC, ont signé une convention sur la réalisation d'une enquête conjoncturelle commune dans le secteur du commerce et des autres services

(Photo: Michel Brumat)

questions a été limité à dix-huit avec des réponses à choix multiples. Le chef d'entreprise pourra très vite répondre au formulaire (15 minutes seront requises au maximum).

La nouvelle enquête conjoncturelle aura une cadence trimestrielle. Elle sera effectuée en janvier, avril, juillet et octobre. Le premier questionnaire sera envoyé aux entreprises fin décembre et portera sur les trois derniers mois de 2004, les trois premiers mois de 2005 et les perspectives à moyen terme. Le questionnaire devra être renvoyé à la Chambre de commerce avant le 15 janvier. Il sera ensuite évalué par le STATEC.

L'échantillon sélectionné regroupera 160 entreprises du secteur du commerce de détail (alimentaire et non-alimentaire, automobiles et répara-

tions automobiles, grandes surfaces, maisons de ventes par correspondance, etc.) et 284 entreprises du secteur des autres services (hôtels, restaurants, transports terrestres, transports aériens, services auxiliaires des transports, postes et télécommunications, activités immobilières, location sans opérateur, activités informatiques, recherche et développement et services fournis principalement aux entreprises).

La Chambre de commerce et le STATEC se réservent, selon un communiqué, la possibilité d'implémenter l'enquête sous forme électronique. La Chambre de commerce espère pouvoir utiliser rapidement son site Internet pour permettre aux entreprises de participer à l'enquête par voie électronique.

René M. Rausch